



COMITE TECHNIQUE NATIONAL DE SUIVI (CTNS/ Biodev2030)

Composition et mode de fonctionnement

PREAMBULE

Les connaissances scientifiques récentes indiquent l'accélération de la perte et du déclin de la biodiversité et des services écosystémiques depuis 2010. Elle souligne le risque plus que jamais plausible d'extinction massive d'espèces dans les prochaines décennies, si des mesures urgentes ne sont pas prises au niveau mondial et au sein des États. Le rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale 2019 sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) prédit qu'un million d'espèces végétales et animales sont menacées d'extinction. La santé des écosystèmes dont nous dépendons et dont dépendent toutes les autres espèces se dégrade aujourd'hui à un rythme sans précédent.

Cette situation affaiblit les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde et pose des risques économiques et financiers. On prévoit que la perte accélérée de la biodiversité et des services écosystémiques aura des conséquences importantes sur les économies et la société en général. Les populations les plus pauvres et les plus vulnérables sont de plus en plus exposées aux catastrophes et aux conséquences d'une perte de capital naturel dont elles dépendent pour leur subsistance et leur résilience.

Dans le but d'inverser la courbe et de promouvoir des économies plus durables et résilientes, l'UICN collabore avec Expertise France et le WWF-France pour catalyser l'initiative BIODEV2030. Financé par l'Agence française de développement (AFD), le projet vise à intégrer la biodiversité dans les secteurs économiques clés de 16 pays pilotes (8 gérés par l'UICN, 8 gérés par le WWF). Au niveau national, le projet vise à favoriser des engagements scientifiques ambitieux et des mécanismes de responsabilité clairs qui apportent des changements.

Le projet de deux ans créera les conditions d'un dialogue national impliquant les parties prenantes autour de secteurs économiques stratégiques, pertinents pour l'économie du pays et la biodiversité. Ce dialogue visera à catalyser des engagements volontaires nationaux et sectoriels concrets pour réduire les pressions sur la biodiversité au cours de la prochaine décennie. Ces contributions volontaires constitueront un grand pas en avant vers la construction d'objectifs communs ambitieux pour enrayer le déclin de la biodiversité d'ici 2030 et restaurer la biodiversité d'ici 2050.

La stratégie du projet pour enrayer le déclin de la biodiversité d'ici 2030 et soutenir sa restauration d'ici 2050 entend s'attaquer aux causes profondes du déclin de la biodiversité en suivant une approche «3D» :

- Identifier et classer les principales causes anthropiques et les secteurs responsables du déclin de la biodiversité nationale lors d'une phase de « Diagnostic scientifique ». Ce diagnostic doit permettre aux acteurs nationaux

d'identifier deux secteurs prioritaires pour la suite du projet sur une base scientifique, ainsi que les éventuels leviers d'action à envisager ;

- Créer les conditions d'un « Dialogue multipartite » dans le but d'obtenir l'engagement de deux secteurs clés par pays à réduire leurs pressions sur la biodiversité au cours des dix prochaines années avec des objectifs mesurables. Les parties prenantes seront encouragées à s'engager en faveur de la préservation de sa biodiversité, sur une base volontaire et avec des objectifs scientifiques ; « Disséminer » et diffuser l'approche pour encourager toutes les parties prenantes à prendre des engagements sectoriels volontaires pour enrayer la perte de biodiversité d'ici 2030 et démontrer l'efficacité de ces contributions pour la biodiversité. Des ateliers nationaux et régionaux, le Congrès mondial de la nature de l'UICN (France, 2021) et la CDB COP15 (Chine, 2021) offriront autant d'opportunités de partage d'expériences, de diffusion des bonnes pratiques et de présentation des initiatives de « champions », dans le but d'inspirer une mobilisation encore plus large.

Dans chaque pays, le projet établira également une communauté de pratique. Cette plateforme servira d'interface entre la science et les décideurs, en vue de construire un agenda national cohérent et intersectoriel pour atteindre les objectifs du pays d'ici 2030.

Afin de permettre une mise en œuvre efficace du projet au Burkina Faso, il est mis en place un comité technique national de suivi (CTNS/Biodev2030). Il est l'organe de suivi technique de la mise en œuvre du projet. Les lignes ci-après précisent la composition et le mode de fonctionnement du CNT/Biodev2030.

CHAPITRE I : ATTRIBUTIONS ET COMPOSITION

Article 1 : Le CTNS/Biodev2030 est l'organe chargé de déterminer les grandes orientations du projet au Burkina Faso et de superviser sa mise en œuvre. A ce titre, il est chargé notamment de :

- Veiller à une bonne intégration du projet et son adéquation par rapport aux politiques nationales ;
- Formuler des recommandations à l'intention de l'UICN et de tout partenaire intervenant dans l'exécution du projet ;
- Examiner et proposer des recommandations pour la planification opérationnelle du projet, et ateliers portant sur le projet en cas de besoin.

Article 2 : Le comité technique national (CTN/Biodev2030) est composé 24 membres statutaires et de 01 observateur. Il est présidé par le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD).

MEMBRES STATUTAIRES

Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique

1. Le Secrétaire Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD)

2. Le coordonnateur technique du SP/CNDD
3. Département de la coordination des conventions internationales (DCCI)
4. Point focal de la Convention pour la Biodiversité (CBD)
5. Point Focal du Protocole de Nagoya sur l'APA

Ministère de l'énergie, des mines et des carrières

6. Direction Générale des mines, de la géologie et des carrières
7. Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées

Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation

8. Direction du développement des productions agricoles
9. Direction de la protection des végétaux et du conditionnement

Ministère des Ressources Animales et Halieutiques

10. Direction générale des espaces et des aménagements pastoraux (DGEAP)
11. Direction générale des productions animales (DGPA)

Organisation des acteurs des filières coton, élevage et or.

12. Secrétariat exécutif de la confédération paysanne du Faso (CPF)
13. Union nationale des producteurs de coton du Burkina (UNPCB)
14. Association professionnelle des sociétés cotonnières du Burkina Faso (APROCOB)
15. Association Interprofessionnelle du coton du Burkina Faso (AICB)
16. Fédération des Eleveurs du Burkina (F E B)
17. Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane (APESS)
18. Chambre des mines du Burkina
19. Union nationale des associations des artisans miniers du Burkina Faso (UNAAM-B)
20. Syndicat national des exploitants miniers artisanaux (SY.N.M.A. B)

Organisation de la société civile

21. Fondation des amis de la nature (NATURAMA)
22. Association inter villageoise de Gestion des Ressources naturelles et de la Faune de la Comoé-Léraba (AGEREF/CL)
23. Association Nodde Nooto (A2N)
24. Organisation pour le Renforcement des Capacités de Développement (ORCADE)

Observateurs

1. Agence française de développement (AFD)

2. Le CTN/Biodev2030 peut inviter toute personne physique ou morale dont l'avis est susceptible d'éclairer les débats, à participer à la session. Son secrétariat sera assuré par l'UICN.

CHAPITRE II : FONCTIONNEMENT

Article 3 : Le CTN/Biodev2030 se réunit une (01) fois par an en session sur convocation de son président. L'objet, l'ordre du jour et le lieu de la session ainsi que les documents y afférents sont communiqués aux membres quinze (15) jours avant sa tenue.

Article 5 : Le CTN/Biodev2030 délibère sur les points de l'ordre du jour de chaque session. Les délibérations sont adoptées à la majorité simple ; en cas de partage de voix, celle du président est prépondérante. Les délibérations sont consignées dans des comptes rendus signés par le président et le rapporteur du comité.

Article 6 : Les membres du CTN/Biodev2030 perçoivent des frais de session d'un montant de 50 000 FCFA pour le président et de 35 000 FCFA pour les membres. Les frais de participation ne sont servis qu'aux seuls membres statutaires et observateurs effectivement présent ou représentés.

Article 7 : Des frais de mission et de transport sont servis aux membres du CTNS/Biodev2030 si les sessions se déroulent hors de la zone de résidence.

Article 8 : Les activités du CTN/Biodev2030 prennent fin à la clôture du projet.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINALES1

Article 9 : Le chef de programme de l'UICN au Burkina Faso est chargé de l'application du présent document.

Liste de présence à la première session du comité technique national de suivi

Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique	Nom et prenoms	Téléphone	Mail
Le Secrétaire Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD)	KABORE Augustin	70124485	kabaugustino@yahoo.fr
Le coordonnateur technique du SP/CNDD	NANA Somanegré	70729850	nanasomanegre@yahoo.fr
Département de la coordination des conventions internationales (DCCI)	LANKOANDE Ibrahim	70211761	ibranko@yahoo.fr
Point focal de la Convention pour la Biodiversité (CBD)	OUEDRAOGO Amadé	70253713	amadejunior@yahoo.fr
Point Focal du Protocole de Nagoya sur l'APA	OUBA Daogo	70650249	daogoleon@yahoo.fr
Ministère de l'énergie, des mines et des carrières			
Direction Générale des mines, de la géologie et des carrières	SEMDE Sanata	76664813	natysemde@gmail.com
Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées	TIENDREBOGO O Bertrand Wendkato	70747693	tiendrebeogo_bertrand@yahoo.fr
Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation			
Direction du développement des productions agricoles	NITIEMA W. Jean de Dieu	70539467	W.jeandedieu@gmail.com
Direction de la protection des végétaux et du conditionnement	ZOUNGRANA Ali	70129625	alibeni.zoungrana@gmail.com
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques			
Direction générale des espaces et des aménagements pastoraux (DGEAP)	OUEDRAOGO R. Hamado	70700570	ohamadou25@yahoo.fr
Direction générale des productions animales (DGPA)	TIE P. Herman		praise077@yahoo.fr
Organisation des acteurs des filières coton, élevage et or.			
Secrétariat exécutif de la confédération paysanne du Faso (CPF)	PORGO Issoufou	70245046	issouporgo@yahoo.fr
Union nationale des producteurs de coton du Burkina (UNPCB)			
Association Interprofessionnelle du coton du Burkina Faso (AICB)	GUIRE/COMPAGNE Emilienne	70266382	emiligui1@yahoo.fr
Fédération des Eleveurs du Burkina (F E B)	TAMBOURA Amadou	70267749	tamadou11@yahoo.com
Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane (APESS)	DIALLO Djibilirou	70116706	
Chambre des mines du Burkina	OUEDRAOGO Saidou	76920808	ouesaid19650@yahoo.fr saidou.ouedraogo@ampella.com.au
Union nationale des associations des artisans miniers du Burkina Faso (UNAAM-B)	SAWADOGO Masmoudou	70879896	mahamoudousawadogo24@gmail.com
Syndicat national des exploitants miniers artisanaux (SY.N.M.A. B)	KOAMA koutiga	78833946	koamakoutiga@gmail.com

Organisation de la société civile			
Fondation des amis de la nature (NATURAMA)	ZEBA Idrissa	70206208 / 78206208	idrissa.zeba@naturama.bf
Association inter villageoise de Gestion des Ressources naturelles et de la Faune de la Comoé-Léraba (AGEREF/CL)	KARAMA Mamadou	70260694	mfkarama@yahoo.fr
Association Nodde Nooto (A2N)			
Organisation pour le Renforcement des Capacités de Développement (ORCADE)	TRAORE Drissa	70090302	dridjefi@gmail.com
AFD			

